

**Déclaration du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation
M. HASSAN OMAR MOHAMED
Djibouti.**

**Session du Comité Exécutif du Programme
du Haut-Commissaire
6 octobre 2015 Geneve**

Excellence Monsieur le président,

Monsieur le Haut-commissaire des Nations Unies aux Réfugiés,

Honorables délégués,

Mesdames, Messieurs.

Monsieur le Président

Je souhaiterais de prime d'abord exprimer ma profonde gratitude au haut-commissaire et à son équipe pour les efforts qu'il déploie en faveur de l'amélioration de la situation des réfugiés dans le monde.

Nous lui sommes reconnaissants pour les questions clés qu'il souligne dans sa déclaration lumineuse ainsi que la vision qu'il énonce quant aux efforts particuliers requis pour les relevés.

L'environnement opérationnel demeure complexe, les défis s'amoncellent et les situations durables demeurent particulièrement difficiles à définir et à mettre en œuvre.

Cette session du comité exécutif rêvait une importance cruciale en raison des déplacements forcés massifs dû aux conflits que l'on observe et les flux quasi-incontrôlables des réfugiés et des migrants.

Monsieur le Président,

Chacune de nos rencontres dans le cadre des Sessions du comité exécutif du programme du haut-commissariat aux réfugiés, ici à Genève, est pour nous, un moment opportun pour partager avec vous nos préoccupations face au colossale défi que représente la question migratoire pour notre pays. C'est également pour nous, une opportunité pour vous exposer les efforts déployés par mon gouvernement dans ce cadre ainsi que les difficultés rencontrées.

Loin d'être une routine, nos sessions régulières représentent à mes yeux, une formidable tribune d'échange et de partage d'informations, mais également et surtout, une occasion propice pour se concerter et prendre des décisions dans le but d'agir concrètement sur le terrain.

Comme vous le savez, Djibouti est un petit pays de 23.700 km², avec une population estimée à environ 900.000 habitants. Sa situation géographique à la croisée des chemins dans une corne d'Afrique en proie à une instabilité chronique, a très tôt tracé son destin de "zone de transit".

Notre pays est certes une terre de passage pour des milliers des migrants en provenance des pays limitrophes à destination d'autres pays, et notamment de la péninsule arabique, mais aussi est de plus en plus, Djibouti est devenu au fil des temps un pays de destination pour un très grand nombre des migrants.

A la fois pays de transit et pays d'accueil, notre pays se bat sur deux fronts avec ses maigres moyens, bien entendu, l'appui des organismes internationaux et en premiers lieu celui du HCR est apprécié à sa juste valeur.

Nous sommes conscients et convaincus que ces hommes et ces femmes, obligés de quitter leurs pays d'origine ne le font jamais par gaité de cœur, il s'agit avant tout d'êtres humains qui sont poussés sur les routes par désespoirs et par nécessité.

Ainsi, depuis notre dernière rencontre, la République de Djibouti a entrepris un ensemble de mesures destinées à renforcer et à consolider sa stratégie de gestion de la question migratoire dans son ensemble.

Dans ce sens, l'accueil, l'encadrement, la protection et l'assistance en faveur du flot ininterrompue et intarissable des réfugiés et des migrants, constitue pour nous une tâche titanesque auxquelles nous tentons de faire face avec constance et détermination par devoir et par conviction.

Parmi les diverses actions entreprises dans ce cadre, je citerais à titre d'exemple, la mise en place d'une structure permanente de détermination du statut de réfugié, ainsi que d'un organe de recours, en outre, un recensement général de la population réfugiée a été effectué pour mieux appréhender ce phénomène et cibler l'assistance aux bénéficiaires.

Ces actions et démarches sont effectuées en étroite collaboration avec le soutien du Haut-Commissariat aux Réfugiés.

Notre culture d'hospitalité et d'accueil permet à ses milliers de réfugiés de vivre en toute tranquillité et respect parmi la population locale.

Djibouti réaffirme son engagement à assurer à tous temps la protection des droits fondamentaux des réfugiés afin de leur permettre de vivre en dignité, en sécurité, en les aidant avec le HCR et les autres partenaires, à trouver des solutions à long terme.

A ce propos, depuis le déclenchement de la crise yéménite à la fin du mois de mars 2015, la République de Djibouti a accueilli plus de 25000 personnes en majorité de ressortissants yéménites mais aussi des ressortissants des pays tiers pour lesquels Djibouti constitue le seul corridor de sortie pour quitter le Yémen.

C'est dans ce cadre, que 3 900 Yéménites ont été formellement enregistrés réfugiés primaires avec le HCR et installés dans un nouveau camp de réfugié appelé Markazi dans la préfecture d'Obock.

Suite à cet afflux imprévu de réfugiés yéménites, un élan national de solidarité orchestré par la Première Dame de Djibouti a permis de venir en aide dans un premier temps à ces milliers de réfugiés en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Réfugiés qui a fait preuve de professionnalisme et de dynamisme.

Djibouti a également servi de plateforme humanitaire pour l'acheminement et la fourniture de l'aide humanitaire au Yémen à travers la mise en place d'un corridor humanitaire.

Permettez-moi de saluer le bureau du HCR de Djibouti pour ses efforts louables pour faire face à cette nouvelle crise dans la région ainsi que les autres acteurs humanitaires qui participent activement chaque jour aux activités d'assistance sur le terrain.

Enfin, compte tenu de la situation de crise persistante au Yémen, je réitère l'appel de fond lancé au mois de juin 2015 et demande expressément à la communauté internationale de répondre positivement et rapidement à cette initiative pour venir en aide aux réfugiés en provenance du Yémen.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Par ailleurs, la République de Djibouti fait face également à une situation prolongée de réfugiés somaliens depuis plus d'une vingtaine d'année. L'une des principales conséquences de cette situation est la lassitude de la part des donateurs observée sur le terrain qui se traduit par une diminution régulière de l'assistance en faveur de ces réfugiés.

A cet effet, nous exhortons la communauté internationale à continuer avec davantage d'efforts son appui et à œuvrer à la recherche d'une solution globale de paix pour la Somalie pour mettre fin aux déplacements sans fin des somaliens depuis ces deux dernières décennies.

Monsieur le Haut le Commissaire, permettez-moi de conclure, par un plaidoyer en faveur du maintien du niveau des programmes d'assistance en faveur des réfugiés vivants en République de Djibouti afin d'atteindre les objectifs fixés conjointement par Djibouti et le HCR pour les cinq prochaines années.

Merci de votre attention.